



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIN

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°01-2018-053

PUBLIÉ LE 27 AVRIL 2018

# Sommaire

## **01\_DDCS\_Direction départementale de la cohésion sociale de l'Ain**

01-2018-04-25-001 - Arrêté du 25 avril 2018 portant modification de la composition de la CDAPH (4 pages)

Page 3

## **01\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de l'Ain**

01-2018-04-23-001 - Arrêté fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de l'Ain (2 pages)

Page 8

01\_DDCS\_Direction départementale de la cohésion sociale  
de l'Ain

01-2018-04-25-001

Arrêté du 25 avril 2018 portant modification de la  
composition de la CDAPH

*Arrêté du 25 avril 2018 portant modification de la composition de la CDAPH*

**- ARRÊTÉ -**

portant composition de la commission des droits  
 et de l'autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H.)

**Le président du conseil départemental,**

**Le préfet de l'Ain,**

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment les articles L. 146-9, L. 241-5 à 245-11 et R. 241-24 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2017 portant modification de la composition de la commission de médiation DALO du département de l'Ain ;

Sur proposition conjointe du secrétaire général de la préfecture et du directeur général des services du conseil départemental ;

**- ARRÊTENT -**

**ARTICLE 1ER :** Les membres désignés pour siéger à la C.D.A.P.H. sont les suivants :

1) Quatre représentants du Département (désignés par le président du conseil départemental)

Titulaires	Suppléants
- Mme Muriel LUGA GIRAUD	1) M. Guy BILLOUDET 2) M. Thierry CLEMENT 3) M. Serge GOMES
- Mme Annie MEURIAU	1) M. Roland BERNIGAUD 2) Mme Florence PELISSIER 3) Mme Sylvie CHANUDET
- Mme Clotilde FOURNIER	1) Mme Marie-Christine CHAPEL 2) M. Kévin POMATHIOS 3) Mme Agnès GARDON-MOLLARD
- Mme Valérie GUYON	1) M. Alain CHAPUIS 2) Mme Magali NESME 3) Mme Claudine JAILLET

2) Quatre représentants de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé

- le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Ain ou son représentant
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant pour la région Auvergne-Rhône-Alpes
- la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain agissant sur délégation de la rectrice d'académie ou son représentant
- le directeur général de l'agence régionale de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant.

- 3) Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales proposés par le directeur départemental chargé de la cohésion sociale, parmi les personnes présentées par ces organismes

Titulaires	Suppléants
– M. Gilles BARRET (CPAM de l'Ain)	1) M. Alfred LAURENT (RSI région Rhône) 2) Mme Marie-Christine MARIN (CPAM)
– M. Stéphane CONSTANT-MARTINS (CAF)	3) Mme Michelle PIERRET (UDAF) 1) Mme Joëlle MORANDAT (MSA) 2) M. Jean-Jacques CARRERE (CAF)

- 4) Deux représentants des organisations syndicales proposés par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, d'une part, parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part, parmi les personnes présentées par les organismes syndicaux de salariés et de fonctionnaires les plus représentatifs

Titulaires	Suppléants
– au titre des personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Henri SAVIDAN (MEDEF)</li> </ul>	1) Mme Pascale DESJONQUERES (CGPME) 2) M. Michel BUARD (CGPME)
– au titre des personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Pierre SOUILLOT (CGT)</li> </ul>	1) Mme Jocelyne ARGENTI (CFTC) 2) Mme Rachelle CATHELIN-ROUSSEAU (UNSA)

- 5) Un représentant des associations de parents d'élèves proposé par la directrice académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation de la rectrice d'académie, parmi les personnes présentées par ces associations

Titulaire	Suppléants
– Mme Sofia DE LOS RIOS (FCPE)	1) 2)

- 6) Sept membres proposés par le directeur départemental de la cohésion sociale parmi les personnes présentées par les associations de personnes handicapées et de leurs familles

Titulaires	Suppléants
– M. Jean-François JAGU (UNAFAM)	1) Mme Josette RIGOLLET (UNAFAM) 2) Mme Arlette ZASSO-BERTINO (UNAFAM) 3) Mme Maud LEIBUNDGUT (VIVRE EN VILLE)
– M. Bernard ALBERT (ARIMC)	1) M. Michaël LOONES (ECLAT) 2) M. Jean-Pierre MERMET (PEP01)
– M. Gilbert PELENC (ADAPEI)	1) Mme Antoinette MILLION (ADAPEI) 2) M. Maurice PETIT (ADAPEI) 3) Mme Sylvie CHENAIS (ADPEDA01)
– Mme Marie-Christine BERRY (APAJH)	1) Mme Germaine BRASIER (APAJH) 2) Mme Isabelle HASQUIN (APAJH) 3)

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Agnès LION (APEDYS)</li> <li>- M Jean-Louis PARIS (APF)</li> <li>- M. Philippe FELIX (ORSAC)</li> </ul>	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Mme Blandine GINET (ENFANT SOLEIL)</li> <li>2) M. Roland GOUILLOUX (FAF APRIDEV)</li> <li>3) Mme Marie-Thérèse GAVAND (VIVRE EN VILLE)</li> <li>1) Mme Catherine COCOZZA (Entraide universitaire)</li> <li>2) Mme Marie-Thérèse SOURD (POLYHANDICAP 01)</li> <li>3) M. Jean BRUHIÈRE (LNC)</li> <li>1)</li> <li>2) M. Pascal DELOLME (AFIS)</li> <li>3) M. Roger MATHIEU (AIE Seillon)</li> </ul>
--	---	---

7) Un membre du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie désigné par ce conseil

Titulaire	Suppléant
- M. Jean-René MARCHALOT (APAJH)	1) Mme Odile GAGET (FAF APRIDEV)

8) Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées dont un sur proposition du directeur départemental chargé de la cohésion sociale et un sur proposition du président du conseil départemental

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> <li>- sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale               <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Luc DHEDIN (ADAPT)</li> </ul> </li> <li>- sur proposition du président du conseil départemental               <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Franck LOUCHARD (AFHP)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1)</li> <li>1) M. Ludovic MASSION (Santé et Bien Etre)</li> </ul>

**ARTICLE 2** : Durée du mandat.

A l'exception des représentants de l'État et de l'agence régionale de santé, les membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sont désignés pour une durée de 4 ans renouvelable à compter de la date de signature du présent arrêté.

Tout membre démissionnaire ou ayant perdu la qualité à raison de laquelle il a été nommé est remplacé dans les mêmes conditions.

Il peut également être mis fin aux fonctions d'un membre titulaire ou suppléant, et pourvu à son remplacement, à la demande de l'autorité ou de l'organisme qui l'a présenté.

Pour ceux des membres dont le mandat a une durée déterminée, le remplaçant est nommé pour la durée du mandat restant à courir.

**ARTICLE 3** : Conditions d'exercice.

Les membres siègent à titre gratuit. Leurs frais de déplacement sont remboursés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) selon les modalités réglementaires en vigueur.

**ARTICLE 4** : Publication.

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et au recueil des actes administratifs du département.

**ARTICLE 5** : Conditions d'exécution.

- M. le secrétaire général de la préfecture,
- M. le directeur général des services du conseil départemental,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 25 avril 2018

Le président du conseil départemental,  
Signé : Jean DEGUERRY

Le préfet,  
Signé Arnaud COCHET

01\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la Direction  
régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi de l'Ain

01-2018-04-23-001

Arrêté fixant la composition de l'observatoire d'analyse et  
d'appui au dialogue social et à la négociation de l'Ain





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale de l'Ain  
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

### ARRETE

#### **fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Ain**

La Responsable de l'Unité Départementale de l'Ain de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4,

Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> septembre 2015 portant nomination de Madame Patricia BARTHÉLEMY, en qualité de directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Ain de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015,

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes en date du 08 janvier 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail,

Vu l'arrêté du 30 mars 2018 fixant la composition des représentants au sein de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Ain,

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre la responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre de la CFDT  
Titulaire : Didier MAYER  
Suppléant : Jurgen DE NEVE
- Au titre de la CGT  
Titulaire : Fabrice CANET  
Suppléant : Corinne JACQUET-GARCIA
- Au titre de l'UNSA  
Titulaire : Jérôme FRIAUD  
Suppléant : Carole JULLIERON

- Au titre de FO  
Titulaire : Franck STEMPLER  
Suppléant : Denise VALENÇON
- Au titre de la CFTC  
Titulaire : Philippe JOSSE  
Suppléant : Hervé GOUILLOUX
- Au titre de la CFE CGC  
Titulaire : Cyrille TAVERDET  
Suppléant : Philippe GOUJON
- Au titre de l'UPA  
Titulaire : Ghania CAÏDI  
Suppléant : Roland FAYARD
- Au titre du MEDEF  
Titulaire : Dominique VARLET  
Suppléant : Marie-Line DESMARQUEST
- Au titre de la CPME  
Titulaire : Eric DEZ  
Suppléant : Jean-Pierre DELPÉRIÉ
- Au titre de l'UDES  
Titulaire : Jean-Paul PEULET  
Suppléant :
- Au titre de la FESAC  
Titulaire :  
Suppléant :
- Au titre de la FDSEA  
Titulaire :  
Suppléant :

**Article 2 :** L'arrêté du 30 mars 2018 de la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Ain, est abrogé.

**Article 3 :** La responsable de l'unité départementale de l'Ain de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ain.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 avril 2018

La Directrice Régionale Adjointe,  
Responsable de l'Unité Départementale de l'Ain

Patricia BARTHÉLEMY

*Voie de recours :*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif, de Bourg-en-Bresse*

*La décision contestée doit être jointe au recours.*